



## **EXTRAIT DE DELIBERATION** **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

**N°28/2022**

L'an deux mille vingt deux  
Le Jeudi 16 juin à 18h

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente - 42 Place de la Mairie à GIRANCOURT (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

**FONCTION PUBLIQUE**

-----  
Acquisition d'une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des territoires pour le changement de siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

M CHOLEY Bertrand est nommé secrétaire de séance

### **SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PIERRILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, POIRIER Stéphanie, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick.

**DATE DE CONVOCAION**

08/06/2022

**NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE PRESENTS**

42

**NOMBRE DE POUVOIRS**

1

**NOMBRE DE VOTANTS**

43

**NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES**

43

### **SONT EXCUSES**

CASSAGNE Philippe, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, FERRY Martine, FOURNIER Michel, GAILLOT Thierry, GREMILLET Lydie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, JACQUEL Catherine, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LABAT Antoine, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette donne pouvoir à LEROY Patrick, NARDIN Patrick, POIRAT Hervé, SYLVESTRE Pierre, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel.

### **SONT ABSENTS**

ALBERTOLI Patrick, BOYE Dominique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette

## RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le



ID : 088-200048726-20220616-DELIB28\_2022-DE

Monsieur le Président demande à M. Christophe LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Considérant la rétrocession projetée des Maisons du Vélo à la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Considérant le fait que le siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges se situe au sein de la Maison du Vélo d'Epinal,

Considérant la nécessité d'améliorer l'efficacité du travail des équipes du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges avec des locaux adaptés à un travail administratif,

Il est proposé d'acquérir auprès de la Communauté d'agglomération d'Epinal une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des Territoires, à savoir une superficie de 157,80 m<sup>2</sup> pour un montant de 292 077,75 € (hors frais de notaire 11 683,11 €) qui inclut quatre années de coût d'exploitation et de maintenance et l'accès au parking du bâtiment (avec deux places réservées en sous-sol) – soit un coût global de 303 760,86 €.

Le montant de l'opération intègre la déduction des financements obtenus par la Communauté d'agglomération d'Epinal dans le cadre du financement de l'opération.

Dans le cadre du fonctionnement courant, une convention de fonctionnement sera formalisée afin de :

- Définir le cadre de répartition des charges de fonctionnement : ménage, location des salles de réunion, ... ;
- Formaliser le cadre commun de mutualisation : gestion du courrier, partage de la flotte de véhicule, ...

Pour financer cette opération, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges souscrira un emprunt.

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,**

**VALIDENT l'acquisition d'une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des Territoires pour en faire le nouveau siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,**

**DECIDENT d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants ;**

**AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Yannick LEMIN